Image not found or type unknown

Opposition à une injonction de payer

Par **mariamanah2003**, le **16/11/2015** à **00:59**

Je suis en conflit avec une société de garde de mes enfants. En effet j'ai travaillé avec cette société pendant 2 ans quand j'habitais dans le 94. Avant notre collaboration j'ai demandé un devis personnalisé, la société m'a envoyé tous les documents et tous les avantages que j'avais à savoir le remboursement d'une partie des frais par la CAF et la déduction aux impots d'une partie, ainsi ils m'ont calculé tout et m'ont convaincu vu mon salaire tres modeste je ne pouvait pas payer 19 euros de l'heure sans compensation. Tout se passait bien jusqu'à un mois avant mon demenagement dans le 77, j'ai posé la question si cela était possible de toujours suive mes enfants avec les memes conditions ils m'ont d'abord dit "non" j'ai donc fait des devis et accepté un. 2 jours avant l'intervantion de la nouvelle société, l'ancienne m'a rappelé en me disant que c'est bon pour le 77. Contente j'ai annulé ma collaboration avec la nouvelle société. Apres 1 mois avant de payer je me suis posé la question" est ce que la société travaille vraiment avec le77" et apres des recherches hélas non. J'ai refusé de payer la totalité juste la part non remboursé par la CAF en leur expliquant qu'ils m'ont indu en erreur, apres plusieurs courrier ils on lancé une procédure "injonction de payer je l'ai refsé. Je passe en justice le 20/11 et j'ai quand meme un doute sur l'aboutissement de mon refus de payer. S'il vous plait aider moi des conseils..... Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés